

FDE : Projet de LPPE : une formation au rabais

Le projet de cadrage de la Licence préparatoire au professorat des écoles, nouvelle mention censée préparer au professorat des écoles, a été communiqué le vendredi 1er juin 2024 aux organisations syndicales pour discussion au GT du mardi 4 juin. La veille de ce GT, de manière semble-t-il involontaire, les sujets zéro des écrits d'admissibilité de la nouvelle mouture du Concours de recrutement des professeurs des écoles ont été diffusés sur les réseaux.

Ce cadrage et les "sujets zéro" saisissent tout d'abord par la légèreté avec laquelle le métier et la formation y sont envisagés. Pour le SNESUP-FSU, ils reflètent une grande méconnaissance à la fois de la réalité des compétences nécessaires à l'enseignement et des attendus d'une licence universitaire.

Une véritable formation professionnelle en cinq ans, attractive et sécurisante ? On en est très loin. Dans l'état actuel, le projet de cadrage de cette licence, inspirée du modèle PPPE (dont pourtant le rapport IGÉSR n°2022-121 publié en juillet 2022 affirmait qu'il n'avait pas vocation à être généralisé) juxtapose quatre blocs mal découpés, sans mention de la didactique, et aux priorités contestables, avec des volumes horaires insuffisants et sans adossement explicite à la recherche. Dans de telles conditions, la poursuite d'études en master, en cas d'échec au concours ou de volonté de réorientation, est loin d'être assurée. Certes, les organisations syndicales sont invitées à formuler des demandes de modifications d'un texte en l'état inacceptable (sans toutefois avoir connaissance du cadrage de l'après-concours, qui ne sera discuté que le 13 juin). Pour le SNESUP, il est a minima nécessaire d'afficher clairement la dimension didactique de la formation, de renforcer l'adossement à la recherche, de préciser que ces blocs ne sont pas à transposer en UE cloisonnées ni servir de principe pour une répartition des interventions entre MEN et université. Il faudrait du temps pour que, après modification de ce texte, les équipes construisent collectivement des maquettes... que la DGESIP attend pour octobre. Le calendrier est intenable en effet - Qu'à cela ne tienne, la DGESIP prévoit que ces nouvelles licences puissent apparaître sur Parcoursup avant leur accréditation.

On comprend mieux comment est "pensée" la licence lorsqu'on analyse le concours. Bien qu'il s'agisse de projets qui n'ont pas encore été "cobayés", dit le ministère, les sujets zéro (les deux écrits d'admissibilité au concours) creusent encore plus le sillon du mépris et de la déqualification. Ils sont en réalité un ersatz de brevet des collèges en français et mathématiques, sans aucune réflexion disciplinaire et didactique, ni la moindre teinture professionnelle. Quant aux autres disciplines, elles sont encore plus maltraitées sous forme de questions à réponses courtes et QCM. Si le but est de créer un repoussoir et nier les compétences complexes, y compris disciplinaires et didactiques, nécessaires à l'exercice du métier, c'est assurément une réussite !

Pour le reste : aucune précision sur le maillage territorial dans l'implantation des licences, l'avenir des INSPÉ et de leurs personnels - ces questions seront traitées plus tard. Une réponse claire cependant : contrairement à ce qu'avait affirmé la DGESIP fin 2023, les modules de préparation aux concours censés se mettre en place à la rentrée 2024 ne sont pas financés. Mais ce n'est pas grave : ils ne sont pas obligatoires ! Charge donc à chaque université, composante ou formation de décider si elle "souhaite" les

mettre en place... Sans aucune considération pour l'équité entre étudiant-es qui ne seront pas préparé-es de la même manière au concours selon leur université.

Tout cela n'est pas sérieux. Le SNESUP-FSU demande un moratoire afin qu'un travail de fond soit mené, en collaboration avec les formateurs et les formatrices ainsi qu'avec les chercheur-es concernés par la formation. L'enjeu est de bâtir une véritable formation au métier de professeur-e des écoles qui n'enferme pas les étudiant-es, respecte les statuts de la fonction publique et le fonctionnement universitaire et soit à la hauteur des enjeux.

Avec d'autres organisations de l'ESR, le SNESUP appelle les collègues à ne pas devancer l'opérationnalisation d'une réforme pour laquelle nous ne disposons toujours d'aucun texte stabilisé. Il est complètement irresponsable de vouloir la mettre en place pour la session 2025 du concours.

Il appelle à se rassembler à Paris le 11 juin à 9h30 devant le Ministère de l'Éducation nationale où se tiendra le CSA ministériel consacré à la formation des enseignant-es et devant les rectorats partout sur le territoire, pour obtenir le report de la réforme et l'ouverture immédiate de réelles concertations.

Paris, le 5 juin 2024

SUIVEZ-NOUS !



[SNESUPFSU](#)



[@SNESUPFSU](#)

SNESUP-FSU – 78 rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10 – sg@snesup.fr – www.snesup.fr